



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre de l'Éducation nationale fait le choix du passage en force !

Depuis plusieurs mois, les parents d'élèves et les personnels de l'Éducation nationale se mobilisent contre les réformes des lycées et, plus globalement, contre la politique du ministre qui reste sourd face à ces contestations.

Cette obstination a suscité l'appel de l'intersyndicale à la grève le premier jour du baccalauréat ; cette décision exceptionnelle n'a pas suffi à infléchir la position du ministre. C'est pourquoi de très nombreux-ses collègues ont reconduit la grève pour protester contre la réforme des lycées et/ou ont décidé de ne pas transmettre leurs notes aux jurys. Dans de nombreux endroits, cette mobilisation a été très significative et aurait dû entraîner des retards de publication des résultats du baccalauréat.

Après avoir eu recours au chantage auprès des enseignant-e-s grévistes (menaces de retrait de 15 jours de salaire, de sanctions disciplinaires, etc.), le ministre a décidé de remplacer, pour les élèves dont les copies seraient retenues, les notes des épreuves par celles du contrôle continu de l'année.

Devant le refus de nombreux jurys, pourtant souverains, d'accéder à cette demande manifestement illégale, l'administration est passée outre et a livré des notes qui ne correspondaient pas aux véritables résultats des épreuves, allant jusqu'à inventer des notes lorsque les moyennes de l'année manquaient dans des dossiers d'élèves.

Pour la CGT, cette décision unilatérale constitue une grave rupture du principe d'égalité entre les candidat-e-s et remet en cause un certain nombre d'articles du Code de l'Éducation. Nous soutenons les enseignant-e-s qui ont considéré être dans l'incapacité de tenir les jurys dans des conditions sereines et satisfaisantes pour l'ensemble des candidat-e-s.

Face à cette situation inédite, fruit d'un blocage persistant entre les personnels et le ministre, la CGT rappelle qu'en choisissant la fermeté et les pressions à l'égard des personnels qui usent de divers moyens d'opposition, c'est bien le ministre qui est responsable des tensions et du durcissement du mouvement.

Aussi, la CGT exige qu'aucune sanction disciplinaire ou retrait de salaire disproportionné ne frappe les personnels qui n'ont fait qu'exercer leur droit constitutionnel à la grève et elle demande expressément au Premier ministre et à son ministre de l'Éducation nationale d'instaurer un moratoire sur cette réforme des lycées et d'ouvrir en urgence une large concertation sur le sujet.

Montreuil, le 9 juillet 2019